



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres ayant délibéré : 15

Séance à 19h00

Sous la présidence de Mme Régine BROUARD, Maire

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Mourmelon-Le-Petit, régulièrement convoqué le 08 septembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle mariage / conseil de la Salle Associative du Petit Mourmelon, sous la Présidence de Mme Régine BROUARD, Maire.

Présents : M. Christian HAAS - Mme Marie-Claude SIMON – Mme Caroline LEGROS GOMES SILVA – M. Reynald DEVYNCK – M. Grégory HELLEBUYCK – Mme Aline SIMON – Mme Amélie ALAIME – M. Marc DAUPHIN – M. Cédric CHEVALIER – M. Hervé WEBER.

Absents excusés : M. Thierry BALLOIR ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude SIMON – Mme Nathalie COULON ayant donné pouvoir à Mme Aline SIMON – M. Philippe FILIPIAK ayant donné pouvoir à Mme Anne LOUIS.

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, M. Grégory HELLEBUYCK en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-73 : Numérotation chemin de Saint Basle

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-30,

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services, notamment des services de secours et postaux, et de faciliter le repérage des habitations au sein de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **d'attribuer les numéros suivants aux parcelles cadastrées section AB n° 241 et 245, situées chemin de Saint Basle :**
 - **1 chemin de Saint Basle**
- **d'autoriser Madame Le Maire à prendre l'arrêté municipal correspondant à cette numérotation ;**
- **de charger Madame Le Maire de porter cette numérotation à la connaissance de la population ;**

- de charger Madame Le Maire de demander aux administrés l'apposition des plaques de numérotation adéquates et d'en assurer la transmission aux différents services concernés, notamment La Poste, les services fiscaux, les fournisseurs d'énergie et les opérateurs de télécommunications.

Fait à MOURMELON LE PETIT 15 SEPTEMBRE 2026

Le Maire
Régine BROUARD

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le 15 SEPTEMBRE 2026
Et de la publication, 15 SEPTEMBRE 2026
Le Maire
Régine BROUARD

